

Discours du juge en chef Noël

Célébrations du 50^e anniversaire des Cours fédérales

1^{er} juin 2021

Bonjour à tous,

J'ai l'honneur, et l'immense plaisir de déclarer ouvertes les festivités entourant le 50^e anniversaire des Cours fédérales. Cette grande célébration qui débute aujourd'hui, s'échelonne jusqu'au 22 juin 2022.

On m'a donné très peu de temps pour faire un message très important. Je fais de mon mieux pour le convier dans les limites imposées, mais après m'être minuté, je constate que je n'ai pas tout à fait réussi. J'espère que les organisateurs ne m'en tiendront pas rigueur.

En temps normal, nous nous serions réunis à proximité, dans la salle d'audience de l'Ouest, où les membres fondateurs des Cours fédérales se sont tenus, il y a très exactement 50 ans, pour célébrer l'inauguration de la Cour fédérale du Canada.

Plusieurs séances spéciales de cette nouvelle Cour ont eu lieu ce 1^{er} juin 1971. Celle qui s'est tenue à Ottawa était constituée d'un banc de 5 juges, présidée par le juge en chef Jackett et le juge en chef Associé Noël. Ce même jour, la Cour, présidée par l'un de ses trois autres juges et un juge suppléant, siégeait aussi dans les villes de Montréal, Toronto, Vancouver et Victoria.

Le message était clair. La Cour fédérale du Canada devait servir le public et devenir accessible partout où l'on aurait besoin d'elle. Pour la première fois dans l'histoire du droit canadien, les gens ont vu leur droit d'être entendus garanti, dans la langue officielle et dans le lieu de leur choix.

Il s'agissait d'une toute petite cour, comportant une division de première instance et d'appel. Les membres fondateurs étaient bien conscients du fait qu'une petite cour était moins susceptible de créer des remous, mais tous savaient qu'elle était appelée à avoir une croissance exponentielle. Ce à quoi l'on assistait ce lundi matin de juin 1971 était la création d'une cour bilingue, bijuridique et accessible à tous. Le contraste avec la Cour de l'Échiquier qu'elle remplaçait était frappant. Il s'agissait d'un virage assumé vers l'ouverture et l'inclusion.

Ce fut effectivement une période excitante. Le premier être humain venait de marcher sur la lune, et le Canada récupérait après les célébrations de son 100^e anniversaire. On avait le sentiment que le pays avait atteint un jalon. Un parfum d'optimisme et de progrès flottait dans l'air.

La modification de compétence la plus importante, en comparaison avec la Cour de l'Échiquier, a été le fait que cette nouvelle cour a obtenu une compétence exclusive en matière de surveillance de la bureaucratie la plus importante et la plus florissante du pays. En termes de législation, cela s'est traduit par un mandat à la Cour fédérale du Canada de juridiction de surveillance sur « des offices fédéraux, des commissions et autres tribunaux » -- une définition qui figure encore aujourd'hui dans la Loi. Cela a

conduit les Cours fédérales à devenir, en définitive, les cours les plus occupées en affaire de droit administratif.

Ils étaient 8 juges ce matin de juin 1971, 3 civilistes et 5 juges issus des provinces de common law. Nous sommes aujourd'hui plus de soixante à assumer ce rôle avec la même proportion de civilistes. De la Cour absente et éloignée qu'était la Cour de l'Échiquier, les Cours fédérales sont devenues un passage obligé pour bien des Canadiens. Si la croissance des institutions se mesurait en terme humain, nous dirions assurément qu'après 50 ans, les Cours fédérales ont atteint l'âge adulte.

Nous, en tant que membres d'une institution qui a été créée pour le bien public, ne serviront que pour une période limitée, mais cette institution demeurera bien après notre départ, comme cela a été le cas pour ceux qui ont assisté à sa création, il y a 50 ans. Je vous invite à prendre quelques secondes afin d'avoir une pensée spéciale pour les juges, les protonotaires, les agents et agentes du greffe et les membres du personnel dont la dévotion a contribué à ces 50 ans d'histoire, mais qui nous ont quittés depuis. Je m'arrête un instant, pour leur rendre hommage.

Ce 50e anniversaire est l'occasion de poser un regard sur notre passé et de songer à notre avenir. C'est un moment qui doit être célébré avec fierté. Puisqu'il y a peu de personnes qui peuvent nous rappeler nos origines, c'est à nous tous qu'il revient de témoigner de la croissance que les Cours fédérales ont connu et de fournir une vision pour l'avenir.

Si l'on passe en revue ces 50 dernières années, on trouve de nombreux points dignes d'être célébrés. L'objectif d'appliquer uniformément des lois fédérales à travers tout le pays, tout en respectant pleinement le choix des parties en matière de langues, et ce, dans le respect des traditions du droit civil et de la common law, ne fut rien de moins que l'édification de la nation; le défi était immense. Nous devons beaucoup à ceux qui ont eu le courage d'adopter cet objectif, et nous avons beaucoup à célébrer, car ils ont réussi.

De même, nous devons reconnaître que nous avons bravé des vents contraires par le passé, et accepter que d'autres sont encore à venir. Aujourd'hui encore, tout le monde n'apprécie pas que les Cours fédérales occupent la place qui est la nôtre. Si nous ne devons retenir qu'une seule chose, c'est que les épreuves que nous avons bravées ont renforcé notre résolution à accomplir notre mission. Nous devons garder le cap par respect pour nos prédécesseurs.

En nous tournant vers l'avenir, l'ouverture et l'inclusion qui ont marqué nos cinquante premières années d'existence sont des valeurs inépuisables qui vont continuer à nous propulser. Nous n'avons qu'à penser à l'ouverture requise pour répondre aux désirs profonds des peuples autochtones de voir leurs modes et traditions figurer dans le processus judiciaire qui s'applique à eux.

En tant que cours itinérantes et pancanadiennes au service de tous, nous avons été habitués à nous transformer, selon les besoins de ceux et celles qui sont appelés à venir devant nous, et nous continuerons à adapter nos pratiques à leurs besoins. Le changement ne nous effraie pas : Il fait partie de nos mœurs, de notre culture institutionnelle.

La pandémie qui nous a frappé, à l'aube de notre 50e anniversaire, laissera sans doute des traces. Ses répercussions sur nos activités ont été trop importantes pour épargner notre avenir. Néanmoins, je suis certain que nous en sortirons mieux équipés et mieux adaptés pour répondre aux besoins de celles et ceux que nous servons.

Je conclus avec un mot de remerciement dirigé envers les membres du comité d'organisation du 50e anniversaire des Cours fédérales. Ils ont consacré déjà énormément de temps et d'efforts à l'élaboration du programme des festivités, dont cet événement introductif. Ils ont dû conjuguer avec les nombreuses difficultés provoquées par la pandémie. De fait, ils ont su en tirer profit. Les célébrations qui devaient se dérouler en un mois s'échelonneront maintenant sur un an, donnant ainsi à notre cinquantième tout l'espace qu'il mérite. Je suis convaincu qu'elles seront à la hauteur.

Merci et bonnes célébrations.